

ARRÊTÉ N°49/2024
PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2024
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Le Maire de Corcoué-sur-Logne

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération n° 2020_03_22 du 12 mars 2020 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 116 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{ER} Octobre 2023,

Vu la liste des agents promovables établie en date du 7 mars 2024, 1 agent promovable, dont 1 femme.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement de grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, établi au titre de l'année 2024 le fonctionnaire suivant :

- Madame HONORÉ Charlène

Soit une femme.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique de Loire Atlantique aux fins de publicité et notifié aux fonctionnaires concernés.

Fait à Corcoué-sur-Logne
Le 18 avril 2024
Le Maire,
Claude NAUD

Le Maire,

♦ Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

♦ Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Notifié le

Signature de l'intéressé(e) :